

PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025



la caz à marmailles

“ A la caz , les marmailles auteurs et acteurs de son épanouissement ”

RAKOTOSOLO Narindra Rominah

mail: [rominahrakotocazamarmailles@gmail.com](mailto:rominahrakotocazamarmailles@gmail.com)

Saint-Paul



ILE DE LA REUNION

*Berceau du peuplement*



ALLOCATIONS  
FAMILIALES



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale  
de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale



## INTRODUCTION

L'action d'un périscolaire s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs : l'école et la famille.

Le projet pédagogique est un document que chaque directeur rédige en concertation avec l'équipe pédagogique en associant la famille et les usagers dans lequel on va énoncer les objectifs en précisant la mise en œuvre et les conditions de réalisation du projet éducatif.

Le projet explique la manière dont nous souhaitons accueillir l'enfant. Le but c'est de mettre en place des activités pour leur épanouissement et de leur impliquer dans la vie sociale dans le cadre de l'apprentissage du vivre ensemble.

Il doit permettre de donner du sens aux animations proposées et aux actes de la vie quotidienne au sein de la structure.

Il est adaptable en fonction des attentes des enfants et des situations rencontrées. Comme prendre en compte les propositions des autres partenaires : la famille, les élus, adhérent de l'association , les animateurs...

Les animateurs doivent donc participer à son évolution.

Le projet pédagogique est donc notre outil de travail, notre document de référence qui nous permettra de savoir si nous travaillons dans le même sens.

## DESCRIPTIF DU PÉRISCOLAIRE

le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe.  
On accueille des mineurs de 3 à 11 ans .

L'accueil périscolaire de LA CAZ A MARMAILLES accueille les enfants de la commune de Saint-Paul de l'école Yves Paula.

C'est l'Association LA CAZ A MARMAILLES qui gère le périscolaire qui se trouve au 32 rue de l'église Bois de Nèfles Saint-Paul.

Elle a été créée le 13 décembre 2005 suite à la demande des parents qui rencontraient des difficultés pour assurer la garde de leurs enfants. C'est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour

titre « associations des parents d'élève de l'école primaire publique bois de nêfles st Paul», puis dorénavant depuis le 19 février 2014

« CAZ A MARMAILLES ». Quelques volontaires se sont mobilisés pour créer un ACM (Accueil Collective de Mineur).

le souhait d'élargir l'activité a été réalisé en 2022 qui est le centre de loisir sans hébergement pour les petites vacances. Avec l'aide de la municipalité de Saint-Paul et la Caf.

L'association monte également des actions ponctuelles de financement ( marché de Noël, vente de gâteau...) afin de financer nos projets.

Le projet de l'association CAZ A MARMAILLES rappelle les valeurs fondamentales qui sont « **la citoyenneté et la solidarité** »

L'apprentissage de la vie en société, reste un objectif fondamental. De ce fait, favoriser la citoyenneté et la responsabilisation individuelle et sociale de chaque enfant est très important. En outre, les notions d'épanouissement et de plaisir doivent être au cœur des actions. Celles-ci ne peuvent se réaliser que dans un cadre assurant le respect de soi, de l'autre et des biens communs (apprendre à « vivre ensemble ») ainsi que la sécurité physique et affective de tous.

## LIEU D'IMPLANTATION

situé à 403 m d 'altitude il a environ 7098 habitants. C'est une petite village ou l'on trouve : une pharmacie, des cabinets médicale ( dentiste, kiné, docteur, infirmier), la banque postal, une bibliothèque, 2 écoles et une crèche.

## LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Depuis 2019, l'association a eu de nouveaux locaux qui sert de bureau, salle des animateurs, salle de réunion, et aussi pour faire des activités culinaires.

Pour les enfants maternels de 3 à 6 ans, le périscolaire du matin et du soir durant les jours d'école reste dans les locaux de l'école maternelle . Et le matin les élémentaires sont accueillis en maternelles avant de les déposer à l'élémentaire.

Le bâtiment du périscolaire est divisé en plusieurs parties :

### **En maternelle :**

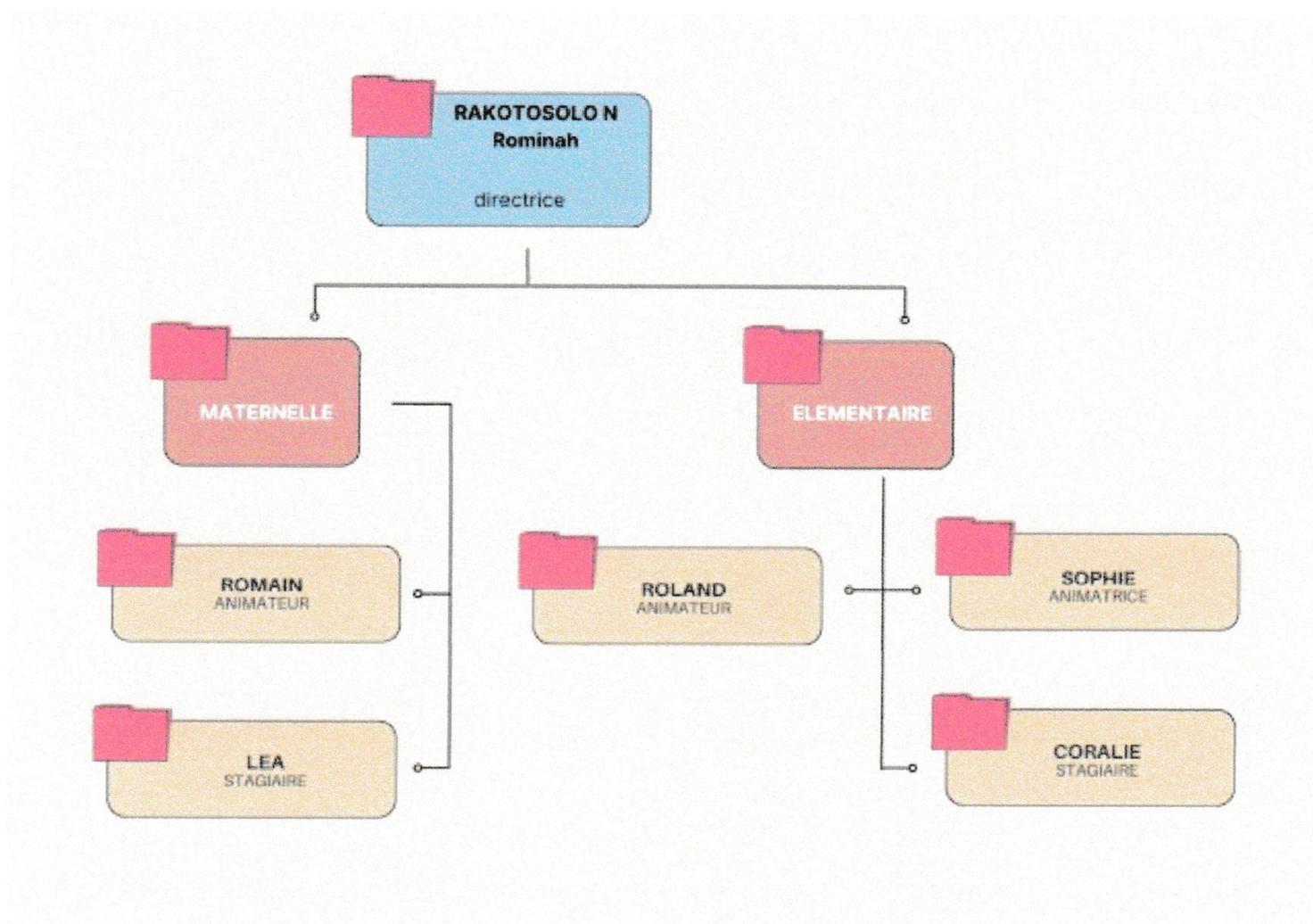
- un bureau qui nous permet de faire les petits soins et pour ranger les dossiers administratifs.
- les toilettes adaptés à l'enfant.
- un préau
- une aire de jeu
- 2 salles d'activités dans lequel il Y a des espaces jeux, cuisine, dînettes, construction, jeux de société, art créatif...
- une toilette adulte.

### **En primaire :**

- un local qui sert de bureau , stockage matériel, coin pour les animateurs et aussi pour les activités culinaires.

- 3 salles à la disposition de l'association pour les aides aux devoirs et les activités intérieur.
- une salle de stockage des matériels sportifs
- des toilettes pour filles et garçons ainsi que pour les adultes et pour handicapés.
- un grand préau
- un terrain de jeu.

## LE PERSONNEL



PÉRIODE

## D'OUVERTURE

L'accueil est ouvert pendant les semaines d'école.  
Les horaires d'accueil sont de 7h à 7h51 et de 15h30 à 18 h30.

### **Les effectifs :**

En ce qui concerne la capacité d'accueil dans la structure, l'effectif est de 88 enfants dont 40 maternelles.

### **Le goûter :**

L'association fournit le goûter qui est préparé par les animateurs et un prestataire qui livre le goûter du vendredi

## **FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ACCUEIL**

### **Les règles de vie**

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères aux enfants sur leurs droits et devoirs. Ces règles sont travaillées chaque année avec les enfants. Elles servent de référence en cas de non-respect. Dans ce cas, les animateurs doivent prendre le temps de rediscuter des règles avec les enfants.

Dans l'idéal, les choses se règlent au sein de la structure, avec l'équipe d'animation et la directrice.

Les public accueilli sont des enfants de culture mixte et aussi de différent milieu social.

L'association accueil les publics présentant un handicap.

### **Pour le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :**

Un protocole peut être mis en place par la famille, le périscolaire celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueils, les rôles et les modalités d'intervention. il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant et de l'accueillir dans les meilleures conditions. Tout PAI ou demande d'administration de médicament doit résulter d'une ordonnance d'un médecin et d'une autorisation des parents permettant à l'équipe d'animation d'exécuter les consigne de l'ordonnance.

### **Les réunions :**

Avant la rentrée, une réunion de préparation est organisée afin d'organiser les semaines, les activités et ainsi que le rôle de chacun. Pendant le périscolaire, et malgré notre emploi du temps relativement chargé, il est important de garder des temps de réunions et de communication pour un bon déroulement. Des réunions seront organisées avant chaque vacance. Elles auront pour but de dresser un bilan global du périscolaire. De plus, elles pourront être organisées en urgence si le besoin s'en faisait sentir.

### **La communication :**

Affichage, par mail, réunion ou par courrie

## **DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE EN PÉRISCOLAIRE**

### **Matin**

Les enfants arrivent à partir de 7h et ce de manière échelonnée jusqu'à 7h45.

Les parents accompagnent l'enfant jusqu'à l'intérieur des locaux et ne sont prêt à quitter les lieux qu'après avoir confié leur enfant à un animateur.

Lorsqu'il arrive, l'enfant est accueilli par une animatrice. L'enfant pose ses affaires, prend le temps de dire au revoir aux parents. L'animatrice est là pour rassurer l'enfant et l'accompagner sous le préau ou dans la salle afin de choisir l'activité de son choix.

Chaque trimestre, l'équipe met en place des projets d'activités collectifs : danses, décoration de la structure, activités en lien avec un évènement particulier, projets proposés également par un groupe d'enfant. ....

L'accueil doit être une réussite pour permettre à l'enfant de passer une bonne journée. Il est important de permettre à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains, les animateurs et surtout de jouer. L'enfant est libre de choisir et d'en changer.

L'animatrice doit être disponible, à l'écoute de chaque enfant, afin de permettre un accueil individualisé. Cela peut passer par la discussion, jouer, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information.

Les animatrices vont chercher les enfants à la sortie de l'école. et comme le matin, dépôt des affaires, chaussons, lavage de mains et installation pour le goûter.

### **Soir :**

Après l'école à 15h30, les animateurs récupèrent les enfants de la maternelle dans chaque classe et pour les élémentaires ils rejoignent leurs animateurs sous le préau

Le goûter est fourni par l'association. Chaque enfant a un goûter identique, laitage, fruits, biscuits... cela évite les oublis, les envies, la jalousie...

Une fois le goûter terminé, les enfants aident pour débarrasser, nettoyage puis les plus grands s'installent pour les devoirs tandis que les petits se dirigent vers des activités de leur choix. Cependant, comme certains enfants quittent le périscolaire tard, nous estimons qu'il est préférable pour les enfants d'avoir déjà pu faire leurs devoirs.

Les enfants travaillent en autonomie et si malgré tout nous répondons à leurs questions, nous ne vérifions pas leur devoir ni s'ils sont faits. Ce rôle revient aux parents lorsque les enfants rentrent chez eux.

Les parents récupèrent leurs enfants de manière échelonnée. La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer.

## **LE RÔLE DE L'ANIMATEUR**

Organiser le « vivre ensemble », créer les conditions pour que les enfants découvrent la vie collective et susciter la participation de chacun au bon fonctionnement du groupe,

Encourager et accompagner la prise de responsabilités tout en veillant à l'épanouissement de chacun ; assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants et des adolescents qui lui sont confiés,

Organiser des activités ludiques et initier des découvertes tout en privilégiant le jeu,

Impulser et accompagner des projets qui émanent des enfants eux-mêmes,

Accompagner les enfants dans la découverte des ressources de leur territoire et aiguïser leur curiosité.

L'animateur est un membre responsable d'une équipe dans laquelle différents rôles complémentaires sont assumés. Au sein de cette équipe il intervient en cohérence avec les autres intervenants, en se référant à la réglementation des accueils collectifs de mineurs et au projet pédagogique de la structure dans laquelle il ou elle agit.

Être animateur ou animatrice c'est assumer une fonction qui permet d'agir pour l'enfance par l'éducation, en exerçant un rôle valorisant qui offre l'occasion de partager ses savoirs et ses passions.

## **LE RÔLE DE LA DIRECTRICE**

La directrice élabore un projet pédagogique en veillant à associer et prendre en compte tous les publics (enfants, animateurs, parents...).

Elle est garante de la qualité des projets d'animation et des activités proposés aux enfants, ainsi de leur bien-être et de leur sécurité tout au long de la journée ou séjour.

Elle anime et forme l'équipe d'animateurs et d'animatrices en facilitant l'expression de chacun. Elle organise, gère l'accueil collectif de mineurs en se référant aux valeurs et au projet éducatif de l'organisateur.

Elle veille aux bonnes relations entre les individus, organise l'information et la communication.

# Planning de la semaine

## MATERNELLES

LUNDI

MATIN

7H-7H50 ACCUEIL

APRES-MIDI

15H40-16H00: GOUTER

16H30-17H00 : ACTIVITE

17H00-17H30 : TEMPS LIBRE

18H00 : FIN DE LA JOURNEE

LE PROJET  
DE CETTE  
ANNÉE 2024 -  
2025

MARDI

MATIN

7H-7H50 ACCUEIL

APRES-MIDI

15H40-16H00: GOUTER

16H30-17H00 : ACTIVITE

17H00-17H30: TEMPS LIBRE

18H00 : FIN DE LA JOURNEE

« A LA CAZ  
LES

JEUDI

MATIN

7H-7H50 ACCUEIL

APRES-MIDI

15H45-16H00 : GOUTER

16H30-17H00 : ACTIVITE

17H00-17H30 : TEMPS LIBRE

18H00 : FIN DE LA JOURNEE

VENDREDI

MATIN

7H-7H50 ACCUEIL

APRES-MIDI

15H45-16H00 ; GOUTER

16H30-17H00 : ACTIVITE

17H00-17H30 : TEMPS LIBRE

18H00 : FIN DE LA JOURNEE

**MARMAILLES AUTEURS ET ACTEURS DE SON ÉPANOUISSEMENT ».**

### RAPPEL DE L'OBJECTIF ÉDUCATIF

- Sensibiliser les enfants et leurs familles à la protection de notre île
- Sensibiliser les enfants à l'utilité et à l'importance du recyclage pour notre île
- Apprendre à recycler pour protéger et préserver la nature
- Susciter l'envie de récolter et manger ce qu'ils ont planté, connaître le nom des épices et légumes longtemps
- Faire découvrir aux enfants les différentes matières (carton, plastique, boîte en fer...)
- Apprendre à donner une deuxième vie aux déchets.
- Découvrir notre île et différent site de la Réunion.

# PLANNING

*de la semaine*

## LUNDI MATIN

7H00-75H50 ACCUEIL

### APRES - MIDI

15H45-16H00 : GOUTER

16H00-17H00 DEVOIRS

17H00- 17H30 : TEMPS LIBRE

18H00 FIN DE LA JOURNEE

## MARDI

### MATIN

7H00-75H50 ACCUEIL

### APRES - MIDI

15H45-16H00 : GOUTER

16H00-17H00 DEVOIRS

17H00- 17H30 : TEMPS LIBRE

18H00 FIN DE LA JOURNEE

## JEUDI MATIN

7H00-75H50 ACCUEIL

### APRES - MIDI

15H45-16H00 : GOUTER

16H00-17H00 DEVOIRS

17H00- 17H30 : TEMPS LIBRE

18H00 FIN DE LA JOURNEE

## VENDREDI MATIN

7H00-75H50 ACCUEIL

### APRES - MIDI

15H45-16H00 : GOUTER

16H00-17H00 DEVOIRS

17H00- 17H30 : TEMPS LIBRE

18H00 FIN DE LA JOURNEE

On tient en compte le projet de la ville de Saint Paul qui est le droit de l'enfant et le livre .

Mais pour ce projet j'ai choisi le droit de l'enfant qui se déroulera en temps périscolaire et le livre sera pour le temps du mercredi.

Cette année on mettra en place **un projet jeune** .

**Pourquoi ce projet**

**Donner aux enfants l'expérience de mettre en place une idée qui vient d'eux** parce que c'est leur temps libre, parce qu'ils vont apprendre différentes choses, et parce qu'ils s'y intéresseront davantage. **Pour pouvoir mettre en valeur leurs projets a eux**, pour qu'ils soient fière de leurs œuvres.

Le projet est initié par les adultes,

mais les décisions sont prisent en consultation avec les enfants.

Le projet est conçu et dirigé par les adultes, mais les enfants en comprennent le processus et leurs opinions sont prises au sérieux.

Les enfants comprennent les objectifs du projet auxquels ils participent, ils savent qui décide de leur participation et pourquoi. Ils jouent un rôle véritable. Ils se porte volontaires pour participer au projet.

C'est aussi notre interprétation de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et en particulier

□ *L'article 12* : "Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement **le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération** eu égard à son âge et à son degré de maturité",

□ *L'article 13* : "L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la **liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce**, sans considération de frontières, sous une **forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant**".  
Enfin, c'est une évidence pédagogique liée à notre projet associatif qui vise le **vivre-ensemble** et l'**apprentissage à la citoyenneté**

### Comment se déroule le projet

L'animateur qui hérite d'une idée à mettre en place doit, le plus possible laisser faire le groupe. C'est la règle d'or. Il est présent, rassemble, reformule, éventuellement équilibre le temps de parole, donne à chacun sa place. Il peut décoincer une situation ou apporter une information mais ne doit pas faire à la place.

**Il doit encourager**, se montrer **motivé, volontaire** et doit **s'assurer que le projet peut réussir**. Dans le cas contraire, il explique pourquoi il pense que le projet n'aboutira pas et laisse le groupe soit relever le défi, soit trouver une solution, soit s'y prendre autrement.

## VALEURS PÉDAGOGIQUE

citoyenneté et la solidarité

## OBJECTIF GÉNÉRAL

- Apprendre à vivre ensemble dans la tolérance, le droit à la différence, la non violence.
- Permettre aux jeunes de développer le droit à la participation.

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

- Apprendre à l'enfant à résoudre ses problèmes autour de la notion de conflits.
- Être tolérant et Respecter les différences.
- Permettre à l'enfant d'être acteur et de faire des choix dans les activités manuelle ou sportifs.
- Donner aux enfants l'expérience de mettre en place une idée qui vient d'eux.

## MOYENS

### □ **L'équipe d'animation** :

4 animateurs en élémentaire dont 2 stagiaires  
2 animateurs en maternelles dont 1 stagiaire

### □ **leurs rôles**

- Créera des cohésions de groupes en proposant des jeux afin de s'organiser et de décider collectivement.
- Animera des jeux de coopération.
- proposera des activités manuelles

**les stagiaires** mettrons en place des activités qui me permet de les évalués et les accompagner.

### □ **Leurs compétences**

#### **Savoir être :**

- À l'écoute des autres (enfants, parents, collègues...)
- Présent et disponible
- Dynamique et organisé
- Cohérent vis-à-vis des règles de la structure
- Respectueux des locaux et du matériel
- Patient
- Ponctuel
- Modérer ses paroles

#### **Savoir :**

- Connaître la réglementation
- Connaître les intérêts du public (rythme et étapes de développement)
- Préparer ses temps d'activité
- S'adapter, motiver et valoriser son public
- Proposer des activités diversifiées
- Gérer un groupe

**Savoir-faire :**

- Animer, rendre les activités vivantes et attractives
- Prendre des initiatives
- Mettre en confiance les enfants et aider ceux qui en ont besoin
- Veiller à la santé physique et psychologique de l'enfant ainsi qu'à sa sécurité affective et corporelle
- Réguler et tempérer un groupe
- Donner son avis

**ÉVALUATION**

Pour nous permettre d'évaluer notre travail, nous pouvons imaginer un périscolaire idéal et ainsi comparer avec la réalité pour ensuite essayer de s'en rapprocher le plus possible.

- Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes du quotidien
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective
- Un maximum de décisions sont prises par les enfants
- Un climat de non-violence et de bien être règne en périscolaire
- Les conflits sont résolus avec la règle des 4 C : Se Calmer, Communiquer, Chercher des solutions, Choisir la meilleure.
- Qu'un véritable échange s'opère entre les enfants

et aussi sous forme de tableau

**TABLEAU D'ÉVALUATION**

<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>	<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<b>OUTILS D'ÉVALUATION</b>

**GRILLE D'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE**

**ÉVALUATION SUR LES ACTIVITÉS**

La participation : les enfants ont ils tous participer aux activités

L'assiduité : les enfants sont ils appliquer et attentifs

Le temps d'activité : le rythme de l'enfant est il était respecter

La communication : les consignes ont était respecter

**ÉVALUATION DU DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉS**

La pertinence : les activités sont elles adaptées au publics, à ses besoins

L'analyse des points forts de l'action : quelles ont été les réussites et pourquoi ?

Analyse des points faibles : quelles sont été les difficultés et pourquoi ?

L'implication : comment les publiques ont pris part à la réalisation de l'activité

La satisfaction : les enfants ont ils redemander de refaire l'activité ou c est lasser rapidement

## ÉVALUATION DU RÉSULTAT

Les objectifs sont elles atteintes

Les objectifs sont elles pas atteintes pourquoi ?